Brigadiers scolaires

Renforcer la sécurité des écoliers qui traversent les rues à pied pour se rendre à l'école

Theme: Application, Ingénierie • Audience: Collectivité élargie, Écoliers, Parents • School Grade: De la 1ère à la 3e année, De la 4e à la 8e année, De la 9e à la 12e année, Maternelle • Mode: Fauteuil roulant, Marche, Planche à rouettes, Trottinette, Vélo • Issues: Problèmes de circulation, Supervision des écoliers, Trajets menant à l'école

Purpose:

Aider les écoliers et les familles qui font l'allerretour à pied à traverser les rues en toute sécurité, et rappeler aux automobilistes qu'ils doivent faire attention aux passages pour piétons.

Description:

La présence d'une personne très visible, dûment formée et chargée d'arrêter la circulation routière pour aider les piétons à traverser la rue aux carrefours achalandés—surtout lorsqu'il y a un risque élevé de collision avec les véhicules motorisés—peut renforcer la sécurité des personnes qui se déplacent à pied ou en transport à roues actif. Une meilleure sécurité *physique* contribue également à une meilleure sécurité *perçue*, élément clé lorsqu'il s'agit de convaincre les parents de laisser leurs enfants se déplacer de façon active.

Un.e brigadier.ère est généralement rémunéré.e et désigné.e par la municipalité ou la police, selon la région. L'organisation chargée de gérer le programme de brigadiers scolaires décide si la présence d'un.e brigadier.ère est justifiée à un endroit en particulier en se basant sur des critères standard?: vitesse et volume de la circulation routière, et nombre d'écoliers qui utilisent le carrefour.

En général, une demande de brigadier.ère scolaire peut être faite par des parents ou des gardiens. Les préoccupations de ces derniers quant à la sécurité de l'endroit proposé feront l'objet d'une enquête et d'une évaluation de la part du ou de la gestionnaire de programme local. Le processus de demande et les critères d'admissibilité varient selon la région. Consultez le site Web de votre municipalité, parlez à votre représentant.e de l'administration locale (p. ex., secrétaire municipal.e, conseiller.ère municipal.e), ou encore faites le 311 pour savoir comment déposer une demande et quels sont les critères dans votre région. Remarquez que certaines régions évaluent les demandes seulement à certains moments de l'année.

Souvent, pour qu'il y ait un.e brigadier.ère scolaire, il faut d'abord qu'il y ait un passage marqué pour piétons. S'il existe un endroit non marqué où un grand nombre d'écoliers traversent la rue régulièrement (p. ex., raccourci populaire croisant une rue), il est recommandé de se renseigner d'abord sur le processus local pour les demandes d'aménagement de passages pour piétons ou d'amélioration de passages existants.

What you will need:

La participation des membres de votre communauté scolaire?; des renseignements sur les processus à suivre et les critères applicables dans votre région pour faire une demande de brigadier.ère.

Help:

Parents et gardiens, élèves, membre du personnel scolaire, élus municipaux (p. ex., conseiller.ère municipal.e, commissaire d'école et autres membres de la collectivité).

Resources:

Guide sur les brigadiers scolaires? (en anglais); Ontario Traffic Council
Lignes directrices sur les brigadiers scolaires adultes (en anglais)?; Safe Routes to School Guide
Document décrivant le rôle d'appui important que jouent les brigadiers scolaires dans les initiatives de transport scolaire actif? (en anglais)?; Ontario Traffic Council